

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'ARIEGE**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Ariège est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Après avoir légèrement progressé en 2016 (+1.96%), l'année 2017 a été marquée par un niveau de dépôts de dossiers en sensible recul de 12.15%. Ce repli a été plus important que ce qui était observé au niveau régional (-6.4%) ou national (-6.7%).

La part des redépôts a une nouvelle fois progressé passant de 44% à 47% comme au niveau national et ce malgré une part extrêmement faible (1.63%) des dossiers avec suspension d'exigibilité (moratoire 24 mois pour retour à l'emploi).

L'explication réside d'une part, dans le nombre de dossiers déposés avec un bien immobilier (peu de ventes préconisées se réalisent) et d'autre part, dans le nombre croissant de redépôts pour changement de situation (divorce, perte d'emploi...). Enfin, le nombre de dossiers de personnes ayant déjà bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel augmente sensiblement : faute de ressources suffisantes les personnes surendettées sollicitent un nouvel effacement.

Recevabilité et orientation

390 dossiers ont été examinés en recevabilité. La commission a rejeté 14 dossiers pour irrecevabilité contre 29 en 2016.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel qui concernent les dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration n'est envisagée sont restées stables en nombre à un peu moins de 200 dossiers : cela représente plus de 47% de nos dépôts contre 43% un an auparavant : plus 51% de nos dossiers n'ont pas de capacité de remboursement. À noter que les orientations en PRP au niveau national sont nettement plus faibles à 37%.

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

13% de nos dossiers ont bénéficié de plans conventionnels (solvabilité totale).

31% de nos dossiers ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées (solvabilité partielle).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les solutions pérennes représentent près de 92% en progrès de 7 points à un an d'intervalle. Ce taux est supérieur à ce qui est observé en région Occitanie (88%) et au national (86%). En effet, la commission n'utilise les suspensions d'exigibilité principalement que dans le but de faciliter une transaction immobilière et que très rarement, lorsque la situation du débiteur laisse augurer réellement d'une perspective d'amélioration (hausse prévisible des ressources).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	Pas de réunion cette année, mais des relations téléphoniques très régulières avec le magistrat ou le greffe du tribunal.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	La commission a assisté à plusieurs réunions de la CCAPEX. Elle a largement contribué aux travaux préparatoires et répondu aux sollicitations.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 2 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 réunions d'information pour une vingtaine de travailleurs sociaux. Le secrétariat a répondu à toutes les demandes s'agissant des étapes de la procédure ou des interrogations concernant nos fichiers et le droit au compte.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Néant
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		Néant
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		Néant

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

À noter que l'année 2018 sera riche en évolutions législatives (loi SAPIN et loi justice du 21ème siècle). Dès lors, la présentation du nouveau dispositif fera l'objet d'un important effort de formation : 8 sessions sont d'ores et déjà programmées sur le premier trimestre, pour une petite centaine de travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Coordination difficile entre la procédure de surendettement et les procédures collectives, concernant notamment les dettes RSI traitées comme des dettes professionnelles alors que certains magistrats les considèrent comme des dettes à caractère social.

Par ailleurs, très peu de dossiers ouverts en Procédure de Rétablissement Personnel avec Liquidation Judiciaire aboutissent à une clôture de la procédure.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission sollicite souvent un accompagnement budgétaire des personnes surendettées : il semble rarement mis en place.

La commission est de plus en plus souvent confrontée au redépôts de dossiers de personnes ayant déjà bénéficié d'une PRP : ils ne peuvent faire face aux dettes de la vie courante.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Des délais toujours longs pour obtenir une réponse des créanciers : le nouveau dispositif légal en vigueur au 1/01/2018 va considérablement alléger nos travaux.

Foix le 16/02/2018

Le président de la Commission
Gérard MATTOY

Le secrétaire de la Commission
Hervé HUMBLLOT

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2016	Année 2017	Variation 2017 / 2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	469	412	-12,15
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	82	67	
• dont proportion de redépôts (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	45,58%	47,30%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en % sur 9 mois de janvier à septembre)	4,71%	11,43%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	437	390	-10,76
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	409	379	-7,33
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	71	76	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	51,10%	49,87%	
Dossiers irrecevables (A)	29	14	-51,72
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	415	385	-7,23
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	204	196	-3,92
• vers une procédure de réaménagement de dettes	211	189	-10,43
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	198	181	-8,59
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	180	169	-6,11
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	18	12	-33,33
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	184	172	-6,52
Plans conventionnels conclus	52	52	0
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	8	9	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	29	32	
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	28	34	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	8	15	
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	132	120	-9,09

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	3	7	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	8	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	9	7	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	77	61	-20.78
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	33	11	-66.67
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	37	21	-43,24
Autres sorties (E)	5	2	-60
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	453	390	-13,91
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	1	0	-100
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	227	254	11,89

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données region	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	6,15%	10,44%	11,07%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	47,18%	44,17%	36,90%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	13,33%	11,02%	11,19%
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	15,13%	11,56%	12,20%
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	15,64%	18,40%	23,44%
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	2,56%	4,42%	5,21%
Taux de solutions pérennes	91,78%	88,34%	85,75%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2017 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	14 230,10	325	1 499	81,18%	43 784,92	85,75%	4,61
Dont Dettes financières immobilières	7 350,88	66	128	41,93%	111 376,91	17,41%	1,94
Dont Dettes financières consommation	6 553,86	287	1 119	37,39%	22 835,76	75,73%	3,90
Dont Autres dettes financières	325,36	186	252	1,86%	1 749,25	49,08%	1,35
Dettes de charges courantes	1 584,00	305	1 328	9,04%	5 193,43	80,47%	4,35
Autres dettes	1 715,80	234	621	9,79%	7 332,49	61,74%	2,65
Endettement global	17 529,90	379	3 448	100,00%	46 253,03	100,00%	9,10

Année 2017 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	462.528,0	11.966	54.581	73,90%	38.653,52	88,23%	4,56
Dont Dettes financières immobilières	232.054,4	2.104	3.777	37,08%	110.292,0	15,51%	1,80
Dont Dettes financières consommation	220.507,8	10.759	42.041	35,23%	20.495,19	79,33%	3,91
Dont Autres dettes financières	9.965,89	6.898	8.763	1,59%	1.444,75	50,86%	1,27
Dettes de charges courantes	63.984,19	10.866	42.861	10,22%	5.888,48	80,12%	3,94
Autres dettes	99.334,43	8.174	19.412	15,87%	12.152,49	60,27%	2,37
Endettement global	625.846,6	13.562	116.854	100,0%	46.147,08	100,0%	8,62